

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 10 février 2016 à 20 heures.

Étaient présents MM. Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
 André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules
 Mme Marie-Andrée Giroux, représentante de la ville de Beauceville

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Rénal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5603-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du projet de procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier
4. Comptes à payer
5. PGMR
 - 5.1 Recommandations de la Commission
 - 5.2 Chroniques
6. Suivi postfermeture 2015 du LES
7. Fosses septiques : cédule des visites et bilan
8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 Bilan de l'article 59
 - 8.2 Avis de motion et projet de règlement 183-16 agrandissement du PU de Saint-Jules
 - 8.3 Avis de motion et projet de règlement 184-16 : dérogation piste cyclable
9. Piste cyclable : suivi du dossier
10. Schéma de couverture de risques : suivi du dossier
11. Lac à l'épaule
12. Site WEB
13. RénoRégion : demande au ministre

14. TRANSPORT COLLECTIF :
 - 14.1 Décision du CA du 26 janvier
 - 14.2 Plan de développement
15. Pacte rural : recommandation du comité
16. CLD
 - 16.1 : Nomination au CA
 - 16.2 : Rapport FLI/FLS
 - 16.3 : Soirée des sommets
17. Gala des aînés : aide financière de la MRC
18. Entente culturelle : modification à la convention
19. Moisson Beauce
20. Correspondances :
 - 20.1 Ministère de l'Environnement : RPEP
 - 20.2 Fondation Polyvalente Saint-François : demande d'aide
 - 20.3 Secondaire en spectacle : demande d'aide
21. PDZA
 - 21.1 Suivi du dossier
 - 21.2 Modification au niveau des comités
22. Achat d'asphalte
23. CAIDI
24. Développement culturel
25. Affaires nouvelles : Destination Beauce
26. Période de questions
27. Levée de la séance

3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2016

5604-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2016.

4.0– COMPTES À PAYER

Monsieur Luc Provençal indique qu'il a examiné l'ensemble des comptes et qu'il en recommande l'adoption.

5605-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ - Intérêts	1 417.77 \$
BELL MOBILITÉ	239.04 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 512.85 \$
HYDRO-QUÉBEC - L.E.S.	1 111.32 \$
REVENU QUÉBEC (DAS provinciale janvier 2016)	26 871.96 \$
REVENU CANADA (DAS fédérale janvier 2016)	11 708.45 \$
REVENU QUÉBEC	645.65 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - RREMQ Janvier 2016	11 612.80 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Février 2016	1 872.22 \$
MUNICIPALITÉ DE TRING-JONCTION - Projet pacte rural	5 000.00 \$

MRC DE LOTBINIÈRE - Forum régional PDZA	10.00 \$
LOISIRS DE SAINT-JULES - Projet pacte rural	12 158.64 \$
SERVICE LOISIRS TOURISME ST-VICTOR -Projet pacte rural	1 157.68 \$
FÉD. L'UPA DE CHAUDIÈRE-APPALACHES - Inscriptions GT et PR	57.49 \$
CARON GILBERT - Dépenses janvier 2016	152.11 \$
DAIGLE MANON - Dépenses janvier 2016	85.00 \$
DESBIENS DENIS - Dépenses janvier 2016	73.80 \$
ROY RÉNAL - dépenses janvier 2016	159.41 \$
MORIN MIRIELLE - Dépenses janvier 2016	16.83 \$
POIRIER SERGE - Dépenses janvier 2016	133.25 \$
ROBERGE FRANÇOIS - dépenses janvier 2016	57.38 \$
BÉRUBÉ RENÉ - dépenses janvier 2016	57.28 \$
TURGEON GENEVIÈVE - dépenses janvier 2016	54.42 \$
JACQUES ÉRIC - dépenses janvier 2016	30.52 \$
POMERLEAU JÉRÔME - dépenses janvier 2016	117.48 \$
POULIN GUY - dépenses janvier 2016	245.35 \$
PILOTE JOANIE - dépenses janvier 2016	18.13 \$
ROUTHIER PATRICE - dépenses janvier 2016	41.94 \$
GAGNÉ HENRI - dépenses 2015	143.92 \$
LABBÉ STÉPHANIE - dépenses janvier 2016	210.00 \$
PROVENÇAL LUC - Dépenses janvier 2016	240.89 \$
VILLE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE - BFS janvier 2016	853.05 \$
S.C.F.P., S.L 3797 - Cotisations syndicales janvier 2016	943.74 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE - Déchets janvier 2016	55 404.25 \$
FQM - Adhésion 2016	11 582.96 \$
CLD ROBERT-CLICHE - Entente culturelle 2014-16, dernier versement	15 000.00 \$
TRANSPORT ADAPTÉ RCNB - 1er versement subvention	43 477.00 \$
MIN. DES FINANCES - Colloque sécurité civile - Guy Poulin	350.00 \$
SOGETEL	388.62 \$
DEBB (papeterie)	158.74 \$
LES POMPES R. FONTAINE - Changer flotteur	7 358.40 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTÉE - Cartouche de filtration	124.63 \$
ADGMRCQ - Adhésion 2016	726.13 \$
ASS. DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉ. - Adhésion 2016, DD-GT-JFL	1 086.52 \$
EXCAVATIONS JEAN-LOUIS MATHIEU, Déneigement jan 2016	735.84 \$
GROUPE ICB - service technique et clavier/souris	149.46 \$
VISIONIC INFORMATIQUE INC - service technique	263.01 \$
S.A.A.Q.	32.70 \$
ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC - Inscption RR-MM-JP	205.00 \$
BUREAUTIQUE GUY DROUIN - Entretien copieur 5030	800.54 \$
SERVICES MATREC INC - Écocentre décembre 2015	1 561.41 \$
VISA DESJARDINS	199.02 \$
SSQ GROUPE FINANCIER - Assurances collectives février 2016	4 688.73 \$
PRÉCICOM TECHNOLOGIES INC - Fortigate	2 000.57 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC - Entretien annuel, diffusion GONET et formation	18 376.47 \$
LOCATION BGD INC - Location copieurs 5030 et 2020	566.69 \$
MUSÉE MARIUS-BARBEAU - Participation concours d'œuvres d'art	1 000.00 \$
PEGAZE - Page Facebook et formation	356.42 \$
ASS. DES POMPIERS INSTRUCTEURS DU QUÉ Cotisation 2016	100.00 \$
GROUPE NÉGOTEL	14.29 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC - Gestion janvier à juin 2016	151.49 \$
LES AFFAIRES - Abonnement pour 2 ans	68.98 \$

SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER - Collecte sélective janvier 2016	27 682.60 \$
BIONEST - entretien UV	265.32 \$
ENGLOBE CORP. - honoraires piste cyclable	172.46 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY - Honoraires pour restructuration du CLD	7 188.55 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY - Honoraires pour piste cyclable	2 038.40 \$
IMPRESSIONS TRAIT D'UNION	189.71 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC - Honoraires	586.37 \$
MEDIMAGE INC - Plaques et aimants	2 552.33 \$
	<u>286 613.98 \$</u>

5.1— **PGMR :**

5.2 Recommandations de la Commission

En séance de travail, monsieur Roberge a présenté une résolution adoptée par la Commission du PGMR à sa rencontre du 3 février qui donnait suite aux consultations publiques tenues par la MRC.

Ladite résolution propose au Conseil des maires d'apporter certaines modifications au contenu du projet de PGMR modifié avant de la transmettre au ministre aux fins d'acceptation.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté son projet de PGMR révisé par le biais de sa résolution 5490-15 à sa séance du 12 août 2015;

ATTENDU QUE le projet de PGMR révisé a été soumis à la consultation publique les 1er et 2 décembre 2015;

ATTENDU QUE la Commission du PGMR de la MRC s'est réunie le 3 février 2016 pour examiner les résultats de la consultation et des propositions émises;

ATTENDU QUE la Commission a recommandé au Conseil de procéder à certaines modifications;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que le Conseil apporte les modifications suivantes au projet de PGMR révisé :

- Modifier le libellé de la mesure 17 du projet de PGMR portant sur les écocentres mobiles, de façon à inclure la possibilité de créer un ou des écocentre(s) satellite(s) et de retirer les noms des municipalités visées par des écocentres mobiles, le budget total prévu pour cette action demeurant inchangé. De plus, la MRC supportera les municipalités pour favoriser la

récupération des matières gratuites de la REP (responsabilité élargie des producteurs).

- Pour les mesures 11 et 21 portant sur les études relatives aux matières organiques résidentielles et ICI, ajouter la possibilité de consulter des études déjà réalisées sur des territoires comparables ou de participer à des projets communs avec des MRC avoisinantes.
- Pour la mesure 22 portant sur la réalisation d'une campagne de communication et de sensibilisation spécifique pour le secteur ICI, ajouter une démarche avec le réseau scolaire en tant qu'ICI. Également, prévoir des adaptations jeunesse dans les mesures du secteur résidentiel portant les numéros 1, 2, 3, 6, 7 et 9.

5.3Chroniques

À la suggestion de monsieur Bolduc, la MRC préparera une chronique périodique, à paraître dans les médias municipaux portant sur la gestion des matières résiduelles.

6.0– SUIVI POSTFERMETURE 2015 DU LES

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche assure le suivi postfermeture de son lieu d'enfouissement;

5607-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le rapport annuel 2015 du suivi postfermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC Robert-Cliche soit accepté et transmis au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

7.0– FOSES SEPTIQUES : CÉDULE DES VISITES ET BILAN

En séance de travail, monsieur Roberge a présenté la cédule des visites prévues pour les années 2016-2017 pour la mise aux normes des installations septiques. Un avis public paraîtra à cet effet d'ici quelques jours et le document sera également transmis à chaque municipalité.

5608-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte la cédule des visites proposée pour la mise aux normes des installations septiques pour les années 2016-2017.

8.1– AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.2 Bilan de l'article 59

Tel que prévu à la LPTAA, le bilan annuel des permis pour des résidences en vertu de l'article 59 est déposé.

5609-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le dépôt du bilan annuel des permis pour résidences en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

8.3 Avis de motion et projet de règlement 183-16 agrandissement du PU de Saint-Jules

AVIS DE MOTION est donné par monsieur André Labbé à l'effet que le Conseil adoptera, à une séance ultérieure, un règlement, portant le n° 183-16, relativement à l'agrandissement du PU de Saint-Jules.

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jules s'est vu autoriser par la CPTAQ une exclusion d'une superficie approximative de 1,80 hectare aux fins d'un développement résidentiel;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisation de Saint-Jules ne permet pas de répondre aux besoins de construction résidentielle à court et moyen terme;

ATTENDU QU'il est urgent pour la municipalité d'obtenir des espaces attrayants pour la construction résidentielle, permettant de dynamiser le noyau urbain;

ATTENDU QUE les efforts de la municipalité pour favoriser son développement socio-économique passe par la mise en place d'une structure permettant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation, tout en assurant la protection et le développement des activités agricoles sur son territoire;

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale est entrée en vigueur à Saint-Jules en octobre 2010;

ATTENDU QUE le découpage des périmètres d'urbanisation des municipalités est basé sur un cadastre non rénové et n'est donc plus concordant avec le cadastre rénové;

ATTENDU QUE les incohérences entre les lots rénovés et les limites actuelles des périmètres d'urbanisation rendent difficile la mise en œuvre des objectifs et des orientations du SADR;

ATTENDU QUE le site visé par la correction du périmètre d'urbanisation est entièrement situé à l'extérieur de la zone agricole permanente;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les limites des affectations afin de les faire coïncider avec le cadastre rénové;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 10 février 2016;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'une séance de consultation publique;

ATTENDU QUE le Conseil des maires souhaite demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire un avis préliminaire sur le présent projet de règlement.

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, appuyé par monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté le projet de règlement 183-16 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé comme ci au long reproduit;
- Que celui-ci soit reconnu comme document édictant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé .

8.4 Avis de motion et projet de règlement 184-16 : dérogation piste cyclable.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Henri Gagné à l'effet qu'un règlement sera adopté, à une séance ultérieure, portant sur une dérogation à apporter au schéma d'aménagement et de développement du territoire révisé afin de permettre la construction d'une piste cyclable en zone inondable.

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite aménager sur son territoire une piste cyclable, reliant ainsi les trois MRC de la Beauce;

ATTENDU QUE ce projet constitue la priorité pour la MRC Robert-Cliche au point de vue socio-économique;

ATTENDU QUE l'aménagement de la piste cyclable sera réalisé sur l'emprise de la voie ferrée longeant la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE la voie ferrée constitue le site le plus adéquat et sécuritaire pour un tel projet;

ATTENDU QUE le chemin de fer n'est plus en activité dans la région depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE certains tronçons de la voie ferrée sont localisés dans la zone inondable de récurrence 0-20 ans de la rivière Chaudière;

ATTENDU QUE l'aménagement d'une piste cyclable à l'intérieur d'une zone inondable de récurrence 0-20 ans est un projet admissible à une dérogation au SADR;

ATTENDU QUE l'aménagement de la piste cyclable sur la voie ferrée n'aura pas pour conséquence d'augmenter la formation d'embâcles, de diminuer la section d'écoulement ou d'accroître les risques d'inondation et d'érosion;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 10 février 2016;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'une séance de consultation publique;

ATTENDU QUE le Conseil des maires souhaite demander au Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire un avis préliminaire sur le présent projet de règlement;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, appuyé par madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté le projet de règlement 184-16 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé comme ci au long reproduit;

- Que celui-ci soit reconnu comme document édictant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé comme ci au long reproduit.

9.0– **PISTE CYCLABLE : SUIVI DU DOSSIER**

La MRC est allée en processus d'appel d'offres pour le démantèlement de la voie ferrée pour l'ensemble du tracé Notre-Dame-Des-Pins/Vallée-Jonction. Évidemment, le processus d'appel public via le SEAO a été utilisé. Vingt-trois entreprises ont récupéré les documents de soumission et dix ont soumissionné. Il y a une grande variation entre le plus bas et le plus élevé des soumissionnaires, allant de 453 317 \$ à 4 449 000 \$. Cependant, toutes les soumissions sont conformes .

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a procédé à un appel d'offres public pour le démantèlement de la voie ferrée entre Notre-Dame-des-Pins et Vallée-Jonction, en prévision de la construction d'une piste cyclable;

ATTENDU QUE les MRC Beauce-Sartigan et La Nouvelle-Beauce ont donné le mandat à la MRC Robert-Cliche à cet égard;

ATTENDU QUE les soumissions relatives à ce processus ont été ouvertes le 8 février 2016, ont toutes été étudiées et ont toutes été jugées conformes;

5612-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le contrat de démantèlement de la voie ferrée, en rapport avec l'appel d'offres portant le numéro 27000-15-062 soit accordé au plus bas soumissionnaire, soit CFG Constructions, au montant de 453 317,68 \$

À la suggestion de monsieur Groleau, la MRC doit également accorder des mandats pour la surveillance du chantier.

5613-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accorde la surveillance du chantier de démantèlement de la voie ferrée au service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan, aidé de monsieur Roger Bernard, ingénieur à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, et de monsieur Pierre-Luc Rancourt, ingénieur à la ville de Beauceville.

Monsieur Caron devra également effectuer toutes les vérifications nécessaires auprès des assurances pour avoir une protection optimale de la MRC.

Monsieur Michel Cliche donne un **avis de motion** à l'effet que le Conseil adoptera, à une séance ultérieure, un règlement d'emprunt pour financer les travaux de construction de la phase I de la piste cyclable.

10.0– SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES : SUIVI DU DOSSIER

Étant donné que la MRC doit procéder à des modifications au projet de schéma révisé afin de répondre aux derniers commentaires de madame Amélie Rhéaume, du MSP, et attendu que les municipalités doivent finaliser leur plan de mise en œuvre pour que ceux-ci soient intégrés au projet de schéma révisé, le projet de schéma révisé ne pourra vraisemblablement être adopté par le Conseil avant la séance d'avril. La date des consultations publiques pourra ensuite être déterminée.

Monsieur Poulin participera à la prochaine rencontre des DG, le 24 février afin de leur résumer les tâches restantes à accomplir.

11.– LAC À L'ÉPAULE

Monsieur Provençal rappelle la tenue d'une demi-journée de réflexion de la MRC, le 20 février, à compter de 8 h. La réflexion portera principalement, à cette occasion, sur les données budgétaires de la MRC : la ventilation de l'enveloppe budgétaire accordée par la MRC, l'analyse du surplus accumulé, le renouvellement ou non de l'entente de développement culturel, une possible politique de dons, des ententes éventuelles avec les MRC voisines, etc.

12.0– SITE WEB

Monsieur Roy indique au Conseil que la MRC doit revoir le support de son site WEB, car celui-ci n'est présentement pas à jour et montre des signes de faiblesses.

Monsieur Cliche indique qu'il souhaite obtenir des offres de services écrites à ce propos.

5614-16 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que monsieur Rénal Roy obtienne des offres de services écrites pour le support du site WEB de la MRC.

13.0– RÉNO RÉGION : DEMANDE AU MINISTRE

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mis en place le nouveau programme RénoRégion visant à accorder une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste afin d'effectuer des travaux visant à corriger des déficiences majeures à leur résidence;

ATTENDU QUE ledit programme remplace les programmes RénoVillage et PRU, du 1er janvier au 31 mars 2016, laissant entrevoir une enveloppe annuelle de l'ordre de 180 000 \$;

ATTENDU QUE, historiquement, la MRC Robert-Cliche recevait une enveloppe annuelle de l'ordre de 300 000 \$ à 400 000 \$ uniquement dans le cadre du programme RénoVillage;

ATTENDU QUE, au surplus, le programme RénoRégion est également plus restrictif au niveau du type de travaux admissibles;

ATTENDU QUE le programme RénoRégion touche une clientèle fragile constituée en bonne partie de personnes âgées;

5615-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, de prévoir pour le programme RénoRégion des montants au moins égaux sinon supérieurs à ceux qui étaient dévolus au programme RénoVillage.

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise à toutes les MRC du Québec ainsi qu'à la FQM et l'UMQ.

14.1– TRANSPORT COLLECTIF**14.2 Décision du CA du 26 janvier**

Le Conseil prend note de la résolution CA-2016-01-09 adoptée par le Conseil d'administration de Transport collectif de Beauce à sa réunion du 26 janvier par laquelle il est décidé de recommencer à offrir le service de transport adapté le dimanche de 7 h à 17 h durant une période indéterminée après autorisation de chaque MRC sous forme de résolution.

ATTENDU la résolution CA-016-01-09 adoptée par le Conseil d'administration de Transport collectif de Beauce par laquelle il décide de recommencer à offrir le service de transport adapté le dimanche de 7h00 à 17h00 durant une période indéterminée.

5616-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que le Conseil entérine le contenu de la résolution CA-2016-01-09 adoptée par le CA de transport collectif de Beauce le 26 janvier 2016.

14.3 Plan de développement

Le plan de développement en transport collectif de la MRC pour l'année 2015 est déposé au Conseil aux fins d'adoption à la séance de mars.

15.0– PACTE RURAL : RECOMMANDATION DU COMITÉ

ATTENDU que le comité de la ruralité s'est réuni le 2 février pour procéder à l'analyse d'un projet déposé;

5617-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le rapport du comité de la ruralité et procède à l'octroi du montant ci-dessous :

Promoteur	Projet	Montant accordé
Maison des jeunes de la MRC Robert-Cliche	Nouveau point de service à Tring-Jonction	10 415 \$

16.1– CLD

16.2 Nomination au CA

ATTENDU QUE le Conseil d'administration du CLD Robert-Cliche sera composé de neuf membres votants;

ATTENDU QUE trois sièges sont réservés à des représentants du secteur « entreprises manufacturières »;

ATTENDU QUE deux de ces trois sièges sont à pourvoir cette année;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que les deux sièges à renouveler du secteur « entreprises manufacturières » au CA du CLD Robert-Cliche, sont attribués aux personnes suivantes :

- Monsieur Raynald Doyon, de Systèmes Stekar
- Monsieur Pierre-André Bégin, de Structures Saint-Joseph.

16.3 Rapport FLI/FLS

À la demande de monsieur Provençal, monsieur Chaîné dépose un rapport relatif au Fonds local d'investissement (FLI) et au Fonds local de solidarité (FLS) en date du 20 avril 2015 et du 22 décembre 2015.

16.4 Soirée des Sommets 2016

Le Conseil prend note d'une demande du CLD pour obtenir une commandite de la MRC dans le cadre de la Soirée des Sommets 2016 qui aura lieu le 26 octobre à Tring-Jonction.

Une décision sera prise à la séance de mars.

17.0– GALA DES AINÉS : AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC

ATTENDU QUE la Table de concertation des aînés de Robert-Cliche tiendra son Gala des aînés le 13 mai 2016 à Saint-Séverin;

ATTENDU QUE la Table demande une aide financière de 1 500 \$ à la MRC pour la tenue de cet événement;

ATTENDU QUE ledit montant est déjà prévu aux prévisions budgétaires 2016.

5619-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur André Labbé, il est résolu à l'unanimité que la MRC accepte d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à la Table de concertation des aînés de la MRC Robert-Cliche pour la tenue de son gala 2016.

18.0– ENTENTE CULTURELLE : MODIFICATION À LA CONVENTION

ATTENDU QUE la MRC a signé une entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QU'il y a eu un changement au poste de préfet;

5620-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le préfet de la MRC, monsieur Luc Provençal, et le directeur général, monsieur Gilbert Caron, soient dorénavant autorisés à signer tout document relatif à ladite entente de développement culturel.

19.0– MOISSON BEAUCE

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

20.1– CORRESPONDANCES :**20.2 Ministère de l'Environnement : RPEP**

Le Conseil se réjouit du fait que le ministère reconnaît que le RPEP peut occasionner des problèmes à certains propriétaires et entend apporter des correctifs au cadre réglementaire.

20.3 Fondation Polyvalente Saint-François : demande d'aide

Le Conseil ne peut donner suite à une demande financière de la Fondation.

20.4 Secondaire en spectacle : demande d'aide

Le Conseil ne peut donner suite à la demande d'aide financière de cet organisme.

21.1– PDZA**21.2 Suivi du dossier**

En séance de travail, monsieur Patrice Routhier a fait part du suivi de l'élaboration du PDZA en date du 10 février, incluant la rencontre de démarrage qui a été tenue le 8 février.

21.3 Modification au niveau des comités

SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le comité directeur du PDZA soit formé des personnes suivantes:

- Les membres du comité d'aménagement de la MRC: messieurs Michel Cliche, Jean-Paul Cloutier et André Labbé;
- Un autre représentant du conseil des maires de la MRC, nommé monsieur Jeannot Roy;
- Un administrateur du syndicat de l'UPA de Robert-Cliche;
- Un administrateur du comité relève agricole de l'UPA de Robert-Cliche;
- Un administrateur de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;
- Un représentant MAPAQ.

SUR LA PROPOSITION de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que le comité technique du PDZA soit formé des personnes suivantes :

- Madame Geneviève Turgeon
- Monsieur Patrice Routhier
- Madame Audrey Boivin
- Monsieur Pierre Giguère
- Monsieur Simon Giguère
- Madame Marie-Josée Mathieu
- Monsieur Jean-Michel Bordron
- Monsieur Jean-François Guay

22.0– ACHAT D'ASPHALTE

À la suggestion de monsieur Bolduc, des informations seront prises dans une optique d'un achat regroupé d'asphalte.

23.0– CAIDI

Monsieur Provençal indique que lui et monsieur Cliche ont participé à la récente assemblée générale de CAIDI et ont retenu que la MRC pourrait peut-être y déléguer deux personnes sur une base permanente. Monsieur Provençal émet l'avis que le dossier revêt une importance suffisante à cet égard.

Les maires feront donc une recherche pour tenter d'identifier 2 personnes qui seraient disponibles à cet égard.

24.0— DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Monsieur Provençal indique qu'il remet aux maires un document de réflexion, en prévision de la rencontre du 20 février, relativement au renouvellement, ou non, de l'entente de développement culturel.

25.1— AFFAIRES NOUVELLES**a) Destination Beauce**

Le Conseil prend note d'une invitation à participer à une conférence de presse relative au lancement officiel de Destination Beauce, le jeudi 25 février à Vallée Jonction.

26.0— PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public

25.0— LEVÉE DE LA SÉANCE

5623-16 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 45.

Luc Provençal
Préfet

Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier